



*Après une vie de travail
Repose en paix
Tu l'as bien mérité.*

Madame Monique **Thorens**, ses enfants et petits-enfants;
Les enfants et petits-enfants de feus Monsieur et Madame Raymond
et Joséphine **Landenbergue-Thorens**;
Monsieur et Madame Adrien et Henriette **Richard-Thorens**,
leurs enfants, petits-enfants et arrière-petite-fille;
Monsieur et Madame Auguste et Suzanne **Thorens**, leurs enfants et petits-enfants;
Madame Marie **Thorens**;
Madame Marcelle **Thorens**;
Monsieur et Madame Maurice et Thérèse **Rigolone-Thorens**,
leurs enfants et petits-enfants;
Monsieur et Madame Gilbert et Luce **Vincent-Thorens**, leurs enfants et petits-enfants;
Monsieur Patrice **Thorens**, fils de feus Monsieur et Madame Alphonse
et Henriette **Thorens**;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies,
ont le chagrin de faire part du décès de

Monsieur André THORENS

cantonnier

leur frère, beau-frère, oncle, grand-oncle, parent et ami, enlevé à leur tendre affection
le vendredi 30 janvier 2009, dans sa 91^e année.

André repose en la crypte de Vézenaz, chemin des Rayes, sous l'église.

La messe de sépulture sera célébrée le mercredi 4 février, à 10 heures, en l'église de
Collonge-Bellerive.

La famille exprime sa profonde reconnaissance à l'ensemble du personnel du Foyer
Saint-Paul, pour son dévouement et aide très appréciés.

Cet avis tient lieu de faire-part.